

# Tract national de la FSE

## Retrait total de la loi Pécresse !



Le gouvernement veut accentuer la réforme en profondeur du service public d'enseignement supérieur et de la recherche. Il a donc annoncé qu'une série de lois serait adoptée pendant les 5 années à venir.

Dans la droite ligne du LMD, la proposition de loi Pécresse, veut poursuivre la capitalisation de l'université, c'est-à-dire sa soumission la plus complète aux intérêts du patronat.

Cette première réforme est issue directement du rapport Hetzel<sup>1</sup> demandé par le gouvernement précédent après le mouvement de 2006 contre la loi dite de l'égalité des chances

Cette loi se décompose donc comme le rapport Hetzel selon 3 axes : l'orientation-sélection, la restructuration-autonomisation, et la professionnalisation.

## 1<sup>er</sup> axe : la sélection-orientation



La sélection à l'entrée de l'université est un des objectifs à court terme, mais le gouvernement ne peut pas risquer de mettre immédiatement le feu aux poudres. La loi prévoit tout de même une deuxième condition obligatoire pour être admis à l'université : **en plus du bac, il faudra se soumettre à une procédure de préinscription.**

Les modalités de cette préinscription ne sont pas détaillées dans le projet de loi. Des recommandations étaient cependant contenues dans le dispositif Goulard et le rapport Hetzel. **Celles-ci pourront comprendre des questionnaires détaillés, des présentations de dossiers avec lettres de motivation, et même des entretiens avec des enseignants.**

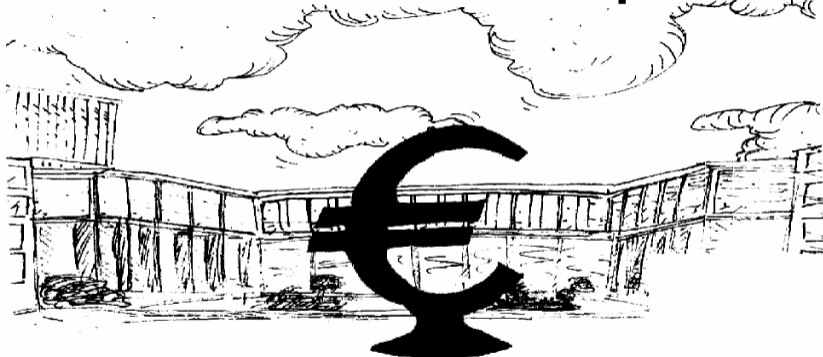
Cette préinscription a pour objectif affiché de dissuader les étudiants d'entrer dans les filières jugées « *non rentables* » par les entreprises. Elle servira également de marche-pied à une véritable sélection.

<sup>1</sup> On peut consulter ce rapport sur [http://www.debat-universite-emploi.education.fr/fichiers\\_pdf/rapport\\_definitif.pdf](http://www.debat-universite-emploi.education.fr/fichiers_pdf/rapport_definitif.pdf), et notre analyse détaillée sur <http://oxygenefse.free.fr/jour/novembre2006/analyse-rapport-Hetzel.doc>

# 2<sup>ème</sup> axe : la restructuration-autonomisation

## Autonomie financière

### **Bienvenue dans une université en voie de privatisation!**



**Pour la défense du service public d'enseignement supérieur,  
nous avons besoin de vous!**

Les universités auront la possibilité de créer des fondations, lesquelles pourront faire appel à des financements privés sous la forme de **mécénats**. C'est d'ailleurs entre autre pour contraindre les universités à recourir à des fonds privés que l'Etat a organisé la pénurie budgétaire

**Les mécènes ne donnent pas de l'argent pour rien** : les exemples locaux comme celui de Pernod-Ricard qui a acquis en 2003 une chaire d'économie à Toulouse montrent qu'en retour ils peuvent entre autre bénéficier d'une exclusivité sur le résultat des recherches.

Le projet de loi ne laisse pas aux universités la possibilité d'augmenter les frais d'inscription. Cependant **la forte hausse des droits d'inscription est un objectif clair du gouvernement à court ou moyen terme**, comme l'ont répété à plusieurs reprises différents membres du gouvernement ainsi que Sarkozy lui-même.

**La loi permettra aux universités d'assumer la responsabilité globale du budget ainsi que de l'embauche et de la débauche du personnel**, ce qui fera du CA un véritable gestionnaire en ressources humaines. Par ailleurs, les universités jouiront de « *la pleine propriété des biens mobiliers et immobiliers* » qu'elles occupent. **On voit là que les universités sont amenées à se transformer en véritables entreprises capitalistes.**

## Conseils d'administration restreints

Il n'y aura plus que 20 à 30 membres. La composition du Conseil d'administration (CA) évolue peu. Cependant **la proportion d'étudiants dans le CA diminue tandis que celle des personnalités extérieures augmente (jusqu'à 40% des membres du CA)**. Le rôle des autres conseils (Conseil des études et de la vie universitaire et Conseil Scientifique) est fortement réduit et ceux-ci sont cantonnés à formuler des recommandations.

**Nous ne reconnaissons pas comme légitimes ces chambres d'enregistrement dites abusivement démocratiques mais nous voyons bien ici que le ministère se moque ouvertement de l'avis des personnels et des étudiants siégeant dans ces conseils.** La concentration du pouvoir a pour fonction de faciliter la gestion sur un modèle et à des fins entrepreneuriales.

## Un président d'université gestionnaire aux pouvoirs renforcés

Il sera dorénavant élu par la majorité absolue des membres du conseil d'administration sans les personnalités extérieures. Il ne sera plus choisi « *parmi les enseignants chercheurs permanents, en exercice dans l'université* ». Maintenant, il devra appartenir « *à l'une des catégories de personnels qui a vocation à enseigner dans les établissements d'enseignement supérieur* » (article L. 712-2) : **rien n'empêchera donc qu'un patron chargé d'un enseignement par l'université en devienne ... le patron.**

**Le président (ou plutôt PDG) disposera d'un droit de veto sur les affectations de postes administratifs et d'enseignements.** Le président pourra ainsi exercer, de façon totalement arbitraire, un contrôle politique, écartant les personnalités trop fortes et trop critiques.

## La soumission de la recherche et des enseignements

Les enseignants chercheurs ne seront plus nommés par des commissions de spécialistes de la discipline mais par des comités de sélection *ad hoc* (comprenant des personnalités extérieures et pas uniquement des spécialistes de la discipline) formés après délibération du CA dont on a dit comment il fonctionnera.

**L'autonomie pédagogique est accentuée :** le CA aura désormais toute latitude pour créer et supprimer des UFR, lesquels n'y seront d'ailleurs plus nécessairement représentés. Cela fait partie de la destruction du cadre national des diplômes. Le CA pourra prendre lui-même l'initiative de créer des instituts, des écoles, des départements, des laboratoires et autres centres de recherche.

Dans le même ordre d'idée, les chercheurs des organismes de recherche seront dorénavant inclus parmi les personnels enseignants des universités. **C'est une attaque grave contre les instituts de recherche, et notamment contre le CNRS dont la casse est prévue et ainsi préparée.** Le contrôle des universités sur ces organismes leur permettra également d'asseoir leur position concurrentielle sur le grand marché international de l'éducation en cours de formation

## La précarisation des personnels

Dorénavant **l'université pourra embaucher des contractuels**, pour assurer « *des emplois d'enseignements et des emplois scientifiques* ». Elle pourra aussi le faire pour des emplois techniques et administratifs, y compris pour des postes permanents c'est-à-dire **en remplaçant des fonctionnaires par des précaires.**

En permettant le recrutement de contractuels à la place de fonctionnaires, en renforçant les pouvoirs des présidents sur les carrières des personnels (notation au « *mérite* »), en permettant aux présidents de contrôler directement le recrutement des personnels, la fonction publique est attaquée frontalement. **Cela prépare la fin pure et simple du recrutement des personnels sous le statut de la fonction publique, statut incompatible avec la transformation de l'université en entreprise de formation de main d'oeuvre.**

En outre, des étudiants pourront aussi être embauchés à des emplois à la place des personnels qualifiés et défendus par des statuts (notamment dans les bibliothèques). **Au lieu d'augmenter massivement l'aide sociale étudiante, le gouvernement institutionnalise le travail salarié étudiant en mettant en concurrence étudiants et personnels.**

## L'autonomie : pour qui et pour quoi faire ?

**Cet homme veut casser l'université publique, empêchons le !**



**Non à la privatisation de l'université !  
Non à l'expulsion des étudiants étrangers !**

Le gouvernement de Sarkozy défend sa réforme en prétendant accorder une plus grande liberté aux universités.

**En réalité les étudiants seront fortement incités à choisir les formations que les patrons auront choisis pour eux ;** les personnels non-enseignants connaîtront une précarisation accrue ; l'ensemble des chercheurs, étranglés par les coupes budgétaires, devront soumettre leurs travaux **au bon vouloir** des financeurs privés

**L'autonomie préconisée par le gouvernement, c'est la liberté des patrons pour décider des orientations de la recherche et des enseignements, c'est la soumission des étudiants, des personnels enseignants et non enseignants, et des chercheurs à la loi du profit**

## 3<sup>ème</sup> axe : la professionnalisation des cursus

C'est l'objectif primordial des réformes de l'université depuis le LMD. Le code de l'éducation s'ouvre d'ailleurs maintenant par l'apparition de **l'orientation et l'insertion professionnelle comme étant une des missions fondamentales de l'université**. C'est totalement aberrant : l'université n'est pas responsable du chômage de masse. Il s'agit de s'appuyer hypocritement sur ce chômage pour changer la nature des cursus.



**Le patronat et les gouvernements à son service veulent transformer l'université en centre de formation professionnelle** adapté aux besoins immédiats des entreprises, et détruisant en même temps les qualifications véritables reconnues dans les conventions collectives.

**En organisant la pénurie financière, l'Etat permettra au patronat de définir les priorités de formation et de recherche** via la création par les CA de fondations, qui pourront s'ouvrir au mécénat par des fonds privés (l'article L. 711-1-1). C'est la porte ouverte à une pure et simple privatisation des enseignements.

## Une seule solution pour mettre en échec ce projet : la grève !

Le gouvernement s'appuie sur les syndicats co-gestionnaires pour légitimer et faire passer son projet de loi. Certains prétendent déjà « avoir sauvé l'essentiel » : rien n'a pourtant été obtenu, peut-être l'essentiel pour eux était-il de sauver certains de leurs élus. **La sélection à l'entrée du master** (retiré du projet de loi après avoir été introduite dans une première version) est dans la logique du LMD ; elle a déjà souvent lieu, et le gouvernement laissera bientôt les universités la généraliser lors d'une prochaine réforme.

*La FSE mettra toutes ses forces dans la bataille qui s'annonce :*

**Nous nous prononçons pour le retrait inconditionnel du projet de loi Péresse !**

**Nous nous prononçons contre l'autonomie des universités !**

**Nous refusons toute concertation ou négociation !**

**Pour une université critique et populaire, publique, laïque, gratuite, de qualité et ouverte à tous !**

***Nous appelons l'ensemble des étudiants et du personnel enseignant et non enseignant à se mobiliser par le biais d'AG, par l'instauration d'un rapport de force jusqu'à la grève totale des universités***

**Site national de la FSE : <http://www.lutttes-etudiantes.com>**

**FSE Paris : Local B902 à Tolbiac (9<sup>ème</sup> étage), <http://oxygenefse.free.fr>, [oxygenefse@free.fr](mailto:oxygenefse@free.fr)**